



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Ré

Mo
b

19016693

Déposé / Reçu le

22 JAN. 2019

Greffe

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0887.981.649

Dénomination

(en entier) : **NACARAT**

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : Rue Saint-Denis 117, 1190 Forest

Objet de l'acte : Transfert du siège social et du siège d'exploitation

Extrait du PV de l'AGE du 19/12/2018

L'assemblée des actionnaires réunie ce jour décide de transférer avec effet immédiat, le siège social à 1050 Ixelles, Avenue Louise 209A, et par conséquent décide de modifier l'article 2 des statuts pour le remplacer par le texte suivant : « Son siège social est établi à 1050 Ixelles, Avenue Louise 209A. ».

L'assemblée décide également de transférer avec effet immédiat, son siège d'exploitation à 1930 Zaventem, Fabriekstraat 15-19.

L'assemblée a également décidé de conférer tous pouvoirs à Monsieur Benjamin ARIEL représentant la société CEJAMIN sprl pour signer et déposer la publication au Moniteur ainsi que la déclaration d'immatriculation, de modification, de radiation auprès d'un guichet d'entreprise de la Banque carrefour des entreprises.

Pour extrait analytique conforme,

Benjamin ARIEL
MANDATAIRE

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/02/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature